



TAXATION 2025

Les comptes de taxes seront envoyés à la fin février.

DATE DES VERSEMENTS

- 27 mars
- 29 mai
- 5 août
- 6 octobre

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION 2025-2027

Afin de limiter l'impact de l'augmentation des valeurs foncières résultant de ce nouveau rôle, le taux de base a été ajusté à la baisse, passant de 0,5094 \$ à 0,3617 \$ pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation.

Votre compte de taxes peut varier selon :

- La valeur totale de l'immeuble
- Le taux de taxe foncière
- La tarification des services municipaux (eaux, égout, cueillette des matières résiduelles (GMR))

Changement d'adresse

Afin que toute correspondance municipale vous soit acheminée correctement, veuillez vous assurer d'avoir fait votre changement d'adresse.



COMMENT PAYER VOS TAXES MUNICIPALES ?

- Par le site internet de votre institution financière
Vous devez inscrire les seize premiers chiffres du numéro de matricule comme référence.
Prévoir un délai de traitement suffisant par votre institution financière afin que la date d'échéance soit respectée.
 - Desjardins
 - Banque Nationale
 - Banque royale du Canada (RBC)
- Au comptoir ou au guichet automatique de votre institution bancaire.
- Par la poste
Chèques et coupons détachables à l'adresse postale:
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham
233, chemin Yamaska
Saint-Germain-de-Grantham
(Québec) J0C 1K0
- Au bureau municipal
 - Argent comptant
 - Chèque
 - Chèque postdaté
 - Carte débit/crédit
- Par votre créancier hypothécaire
 - ⚠ Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, assurez-vous auprès de celui-ci que les paiements seront effectués au plus tard à la date d'échéance. Vous devez leur transmettre une copie de votre compte de taxes.

Vous pouvez aussi, en tout temps, glisser une enveloppe contenant vos chèques et coupons détachables dans la fente à courrier située à l'entrée du bureau municipal.

Vous avez des difficultés financières ou vous avez oublié de faire un paiement?

Contactez-nous rapidement pour régulariser votre dossier ou prendre une entente de paiement.